

2^e réunion tripartite régionale sur le Dialogue social
Bangui, le 14-16 octobre 2003

RAPPORT DU GROUPE *EMPLOYEURS*

Sur engagement des chefs d'Etats membres de la CEMAC pris en juillet 2001 à la suite de la réunion tripartite régionale sur le Dialogue social tenue à Bangui en novembre 2000,

Le BIT a décidé d'appuyer les Etats membres de la CEMAC, ainsi que les Organisations d'Employeurs et de Travailleurs, dans la mise en place d'une structure tripartite du Dialogue social en Afrique centrale.

Le *Groupe Employeurs* se félicite de cette initiative et s'engage à la soutenir.

Sur cette base, et tenant largement compte de la coopération existant entre l'UNION EUROPEENNE et la CEMAC, d'une part, et d'autre part, avec l'UNIPACE (dans le cadre de la formation de ses membres en vue de leur participation aux négociations des Accords de Partenariat Economique), les Employeurs réaffirment leur volonté d'œuvrer, de manière active, à la création de cette structure de concertation tripartite.

Ils déclarent, en outre, reconnaître en cette structure, l'instrument indispensable pour œuvrer à la promotion de l'Investissement productif, de l'Emploi décent, de la Protection sociale, de la Santé et Sécurité au Travail, dans la sous-région.

Aussi, le Groupe avait-il mandat de réfléchir sur les objectifs et missions de la structure, son mode de fonctionnement et de financement, ainsi que le plan d'action.

I. Objectifs

I.1 Objectif générique

Promotion du Dialogue social tant dans la conception que dans la mise en œuvre des politiques économiques et sociales au niveau de la CEMAC (voir Etude de faisabilité, P.36).

I.2 Objectifs spécifiques

En plus des trois objectifs mentionnés dans l'Etude de faisabilité (P.36), il a été rajouté deux autres objectifs, à savoir :

- Contribuer à faciliter la mise en œuvre des dispositions de l'Acte Uniforme Ohada et de la CIPRES, relatives à la mobilité professionnelle, au règlement des conflits sociaux, à la formation professionnelle et à la sécurité sociale ;

- Contribuer à renforcer la capacité et la visibilité de l'UNIPACE, de l'OSTRAC et des Pouvoirs publics en matière de formation, de protection sociale, de santé en milieu de travail, de politique de l'emploi.

II. Missions

- Assurer à l'UNIPACE (et à l'OSTRAC) l'accès aux organes décisionnels des instances de formation professionnelle, tels le CRADAT et les autres institutions de formation communautaire ;
- Nouer des partenariats stratégiques avec toute structure communautaire ou internationale intervenant dans les mêmes domaines de compétence ;
- Vulgariser les décisions et résolutions de la CEMAC et de toute autre structure compétente en matière économique et sociale ;
- Assurer la fonction de veille, en matière de dialogue social, en faisant des recommandations et avis à l'attention de ses mandants (Unipace, Ostrac, Etats, Cemac, etc...). A cet effet, il est spécialement recommandé que la Structure collabore avec les autres institutions communautaires à compétence économique et/ou sociale, tels l'OHADA, la CIPRES, la CIMA, l'AISS, l'UNION EUROPEENNE, etc....

III. Fonctionnement

La structure devrait fonctionner en tant qu'entité permanente très légère, disposant d'une autonomie organique et fonctionnelle suffisante. On pourrait, ainsi, la rattacher au Comité inter-Etats de la CEMAC.

Pour son fonctionnement proprement dit,

- la Structure doit être saisie par les mandants sur toute question qui doit être examinée par la CEMAC et qui touche au domaine économique et social ;
- elle doit recevoir compte-rendu des sessions des instances sous-régionales touchant au Dialogue sociale ;
- se réunir, 2 fois par an, et en tant que de besoin.

IV. Financement

Le mode de financement doit exclure tout système de cotisations, en raison du manque de fiabilité de ce mode. Ensuite, s'agissant de l'auto-financement, ce mode ne saurait être envisagé dans un premier temps ; plus tard, pourra-t-on, éventuellement, imaginer des ressources propres à travers des services marchands réalisés par la Structure (études, consultations, formations...).

Aussi, le mode de financement à envisager reste la contribution de la CEMAC et les financements extérieurs, par le biais, par exemple, du BIT, de la BAD, de l'APDF(Banque Mondiale), de l'ACB (African Capacity Building), etc...

V . Plan d'action :

On se reportera à l'Etude de faisabilité de la structure, P.46 et suivantes, à partir du point 6.

Toutefois, le Groupe Employeurs insiste sur l'impérieuse nécessité d'une mise en œuvre rapide de ce plan d'action.

Fait à Bangui, le 15 octobre 2003
Pour le Groupe Employeurs
Sadjo Ousmanou (GICAM/UNIPACE), Rapporteur.